Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-D2026017-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie

22120 YFFINIAC

Date de convocation
19/06/2026

D/2026/017

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six le trente juin à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pascale RIMAURO, Vice-Présidente.

Etaient présents,
Pascale RIMAURO, Noëlle FAUCILLON, Bernadette GUEUNÉ, Kristell MORVAN, Christine LE MAU ANDRIEUX, Séverine LURION, Serge BEDEL, André BARBOTIN, Mariannick PRIGENT, Rozenn LE NAGARD, Emilie MENGUY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Nathan GUINARD,
Frédéric LENOIR procuration à Pascale RIMAURO,
Fabrice BOULIOU,
Evelyne LALLIER.

Mariannick PRIGENT a été élue secrétaire.

CONVENTION SIEL BLEU POUR DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

Le groupe associatif Siel Bleu a pour objectif la prévention santé tout au long de la vie et il dispose d'un outil : l'activité physique adaptée. Son objectif est le maintien et l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées ou en situation de fragilité.
Organisation à but non lucratif, sa vocation est de rendre ses activités financièrement accessibles à tous.
A cet effet, Siel Bleu noue de nombreux partenariats avec des caisses de retraite, des complémentaires santé, des collectivités, des associations ainsi qu'avec des entreprises. Ainsi, un partenariat avec l'association Siel Bleu permet aux participants de bénéficier d'une tarification avantageuse.
C'est pourquoi, une convention de partenariat entre le CCAS et l'association Siel Bleu est proposée en annexe.
Les adhérents règlent leur cotisation au CCAS en début de saison. Ce dernier s'engage à régler les prestations à l'association Siel Bleu. Chaque mois, Siel bleu transmet la facture via le portail chorus pro.
Pour la saison de septembre 2026 à début juillet 2027, la cotisation est fixée à 120 euros.
Le tarif peut évoluer en début de saison.
En cas d'absence pour raisons médicales empêchant de participer aux séances, un remboursement sera possible sur présentation d'un justificatif médical avec la mention "contre-indication médical à la pratique d'activité physique adaptée". Le montant remboursé sera au prorata du nombre de séances réalisées à réception de cette prescription.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-D2026017-DE

Ainsi, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président du CCAS à signer le devis et la convention pour chaque saison (de septembre à juin).

- AUTORISE le CCAS à adhérer à l'association Siel Bleu moyennant une cotisation annuelle.

- ADOPTE le montant de la participation des bénéficiaires pour chaque saison (de septembre à juin), fixé par l'association Siel Bleu, en fonction du nombre de participants.

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,
Pascale RIMAURO

La secrétaire,
Mariannick PRIGENT